



Projet METOIKOS

Migration circulaire et intégration Guide à l'attention des responsables politiques

Anna Triandafyllidou
Institut Universitaire Européen

Avec les contributions d'Ayse Caglar,
Camilla Devitt, Krystyna Iglicka,
Katarzyna Gmaj, Carmen Gonzalez-
Enriquez, Nick Mai, Thanos Maroukis



**INSTITUT UNIVERSITAIRE EUROPEEN, FLORENCE
CENTRE ROBERT SCHUMAN**

**Migration circulaire et intégration
Guide à l'attention des responsables politiques**

**ANNA TRIANDAFYLLIDOU
INSTITUT UNIVERSITAIRE EUROPEEN**

**AVEC LES CONTRIBUTIONS DE
AYSE CAGLAR, CAMILLA DEVITT, KRYSZYNA IGLICKA,
KATARZYNA GMAJ, CARMEN GONZALEZ ENRIQUEZ,
NICK MAI, THANOS MAROUKIS**

PROJET METOIKOS

Ce texte ne peut être téléchargé qu'à des fins de recherche personnelle. Toute reproduction à d'autres fins, sur support papier ou électronique, doit faire l'objet de l'autorisation préalable de l' (des) auteur(s), directeur(s) de la publication. Pour citer ce texte, la référence doit inclure le nom complet de l' (des) auteur (s), directeur (s) de la publication, le titre, le numéro du *working paper* ou autres séries, l'année et la maison d'édition.

© 2011 Anna Triandafyllidou

Imprimé en Italie
European University Institute
Badia Fiesolana
I – 50014 San Domenico di Fiesole (FI)
Italy
www.eui.eu/RSCAS/Publications/
www.eui.eu
cadmus.eui.eu

Le projet de recherche METOIKOS

Les caractéristiques de la migration circulaire dans l'Europe du Sud et l'Europe centrale et orientale : défis et opportunités pour les migrants et les décideurs politiques

Le projet METOIKOS examine les caractéristiques de la migration circulaire dans trois régions européennes : le sud-est de l'Europe et les Balkans (Grèce, Italie et Albanie), le sud-ouest de l'Europe et le Maghreb (Espagne, Italie et Maroc), ainsi que l'Europe centrale et orientale (Pologne, Hongrie et Ukraine). METOIKOS étudie plus précisément les liens entre différents types de migration circulaire et les processus d'intégration (dans le pays de destination) et de réintégration (dans le pays source). Le projet identifie les principaux défis et opportunités de la migration circulaire pour les pays d'origine, les pays de destination, ainsi que les migrants (et leur famille). Il développe de nouveaux instruments conceptuels pour l'analyse de la migration circulaire et l'intégration. Le projet développera des recommandations (un guide disponible dans 10 langues européennes) à l'attention des responsables politiques locaux, régionaux et nationaux quant aux moyens d'encadrer la migration circulaire par des politiques de (ré-)intégration adaptées. Seront également organisés trois ateliers de travail régionaux (sur l'Espagne, l'Italie et le Maroc ; sur la Grèce, l'Italie et l'Albanie ; et sur la Pologne, la Hongrie et l'Ukraine). Le projet encouragera le débat sur la migration circulaire sur internet avec l'objectif d'améliorer la compréhension des défis et avantages de la circularité dans le cadre plus large de la politique de voisinage et dans la région euro-méditerranéenne.

Le projet METOIKOS est hébergé par le Centre Robert Schuman et coordonné par le Professeur Anna Triandafyllidou (anna.triandafyllidou@eui.eu).

Le projet est cofinancé par le Fond européen d'intégration des ressortissants de pays tiers - actions 2008.

L'IUE et le Centre Robert Schuman ne peuvent être tenus responsables des opinions exprimées par l'(les) auteur(s).

Le Centre Robert Schuman (*Robert Schuman Centre for Advanced Studies -RSCAS*), dirigé par Stefano Bartolini depuis Septembre 2006, accueille un large programme postdoctoral. Créé en 1992, il a pour objectif d'approfondir la recherche interdisciplinaire et comparée et d'encourager l'analyse d'enjeux cruciaux pour le processus d'intégration européenne et la société européenne. Le Centre héberge des projets et des programmes de recherche majeurs, ainsi qu'un éventail de groupes de travail et d'initiatives *ad hoc*. Son programme de recherche – organisé autour d'un ensemble de thèmes centraux – est en constante évolution, illustrant ainsi les changements de l'agenda de l'intégration européenne et l'extension de l'appartenance à l'Union. Un des thèmes centraux du Centre Schuman est la migration.

Anna Triandafyllidou est Professeur (à temps partiel) au Centre Robert Schuman (RSCAS), IUE, à Florence et Directeur de recherche de la Fondation hellénique pour la politique européenne et étrangère (ELIAMEP) à Athènes. **Elle** est le Coordinateur scientifique du Projet METOIKOS. Ses principaux domaines de recherche et d'expertise sont les migrations, le nationalisme et l'intégration européenne. Triandafyllidou enseigne depuis 2002 en tant que Professeur invité au Collège de Bruges, en Belgique. Ses récentes publications incluent *European Multiculturalism(s)* (avec T. Modood et N. Meer, 2011, Edinburgh University Press), *What is Europe?* (avec R. Gropas, 2012, Palgrave), *Migrant Smuggling. Irregular Migration from Africa and Asia to Europe* (avec T. Maroukis, 2012, Palgrave).

Pour toute information complémentaire :
Robert Schuman Centre for Advanced Studies
European University Institute
Via delle Fontanelle, 19
50016 San Domenico di Fiesole (FI), Italy

Fax : + 39 055 4685 770
E-mail: anna.triandafyllidou@eui.eu

<http://www.eui.eu/RSCAS/>

Pourquoi étudier la migration circulaire

Le terme ‘migration circulaire’ est en vogue dans les cercles académiques et politiques européens et internationaux depuis 2007, suite à la Communication de la Commission européenne relative aux partenariats pour la mobilité et aux migrations circulaires. Le texte soulignait les avantages et défis de ces phénomènes migratoires et mettait en avant des propositions spécifiques pour les mettre à l’œuvre. Plusieurs responsables politiques aux niveaux national et UE ont présenté l’idée de migration ‘circulaire’ avec grand enthousiasme, comme une politique triplement gagnante censée répondre à la fois à la pénurie de main d’œuvre (en fournissant la main d’œuvre immigrée rapidement et de manière flexible sur demande) et aux enjeux de l’intégration des immigrants (puisque ces migrants circulaires ne sont pas là pour s’installer et ne soulèveront donc qu’une faible – si ce n’est aucune – problématique d’intégration). De plus, la migration circulaire a été vue comme un moyen d’éviter la fuite des cerveaux et d’en encourager la circulation.

Le projet METOIKOS constitue la première étude empirique de la migration circulaire, à partir de comparaisons transnationales d’études de cas. Le projet tente ainsi de construire une typologie des migrations circulaires et de mettre en évidence les facteurs qui les influencent, ainsi que le rôle entravant ou moteur des politiques.

Méthodologie

Le projet METOIKOS a étudié les migrations circulaires sur le terrain dans six paires de pays entre lesquels la mobilité circulaire est à l’œuvre :

- Italie-Albanie et Grèce-Albanie,
- Italie-Maroc et Espagne-Maroc,
- Hongrie-Ukraine et Pologne-Ukraine.

Cette étude repose sur une vaste recherche empirique : 10-15 entretiens avec des responsables politiques et 30-50 entretiens avec des migrants circulaires dans chaque pays ; analyse des données statistiques, des documents de politique et de la littérature académique pertinents.

Ce court guide pour les décideurs politiques résume nos principales conclusions. Nos recommandations aux responsables UE et nationaux suggèrent des moyens de faciliter la circularité tout en protégeant les droits des migrants, en maintenant la légalité et en faisant de la circularité un atout pour toutes les parties concernées.

Définitions

Aux fins de cette étude, **migration circulaire** est définie comme la **migration internationale, temporaire et répétée pour raisons économiques**. Une **typologie des migrations circulaires** nécessite de prendre au moins trois dimensions en compte :

- Premièrement, le caractère légal ou irrégulier du mouvement – donc le caractère réglementé ou non du phénomène.
- Deuxièmement, le niveau de qualification et d’éducation des personnes concernées (moyennement/peu qualifiées vs hautement qualifiées). Et
- troisièmement, la durée de chaque séjour et retour (circularité de courte, moyenne ou longue durée).

Une typologie des migrations circulaires

Trois principaux types de **migration circulaire légale** ont été identifiés :

1. **Migration de travail légale saisonnière, spontanée ou réglementée (migrants basés dans le pays d'origine)**

Ces déplacements, dans l'agriculture principalement, sont réglementés par des accords bilatéraux entre des Etats membres et des Etats d'origine spécifiques et/ou par des types de permis particuliers. Ils peuvent se faire dans le cadre de programmes organisés (comme entre le Maroc et l'Espagne) ou sur la base de dispositions générales relatives à la migration saisonnière (comme entre l'Albanie et la Grèce). Les séjours saisonniers n'excèdent pas six mois et les permis de travail sont normalement pour un secteur et un employeur déterminés. Ces séjours peuvent également s'appuyer sur des visas spéciaux de courte durée.

2. **Migration de travail légale circulaire spontanée (migrants basés dans le pays d'origine)**

Des personnes hautement qualifiées ou des hommes/femmes d'affaires circulent entre deux pays avec un permis de séjour de longue durée, ou en effet avec un passeport ou une carte d'identité leur permettant de circuler librement (par exemple, les migrants « co-ethniques » tels que les Albanais d'ethnicité grecque en Grèce). Ils tendent à ne passer que quelques semaines ou mois dans chaque pays (d'origine et de destination) en raison de la nature de leur emploi (experts en technologie de l'information, économistes...), parce qu'ils font du commerce ou développent une activité entre les deux pays, ou encore parce qu'ils occupent un emploi à mi-temps dans chaque pays (par exemple le médecin et l'universitaire ukrainien^s employés en Ukraine et en Pologne).

Cette catégorie de déplacements temporaires répétés est probablement la plus proche de ce que la Communication de la Commission européenne de Mai 2007 qualifie de migration circulaire.

3. **Migration de travail légale circulaire spontanée (migrants basés dans le pays de destination)**

Ces **personnes peu ou moyennement qualifiées**, immigrées de longue durée dans le pays de destination, ont des difficultés à trouver du travail en cette période de crise économique ou sont sous-employées (emplois temporaires ou instables). Elles circulent entre les pays d'immigration et d'origine pour :

- exécuter des travaux de réparation de la maison
- effectuer du travail agricole

Il y a en outre deux types de **migration circulaire partiellement-légale** :

4. **Migration de travail circulaire partiellement légale pouvant suivre une logique saisonnière ou non, où le séjour est légal mais le travail informel (migrants basés dans le pays d'origine)**. Un certain nombre de secteurs sont concernés, y compris le bâtiment,

l'emploi domestique, le tourisme et la restauration. Ce type de migration saisonnière est légale techniquement au regard du séjour du migrant : ce dernier entre sur le territoire avec

- un visa de tourisme pour l'espace Schengen,
- un visa de court séjour valable pour un Etat membre déterminé (par exemple pour les Ukrainiens en Pologne),
- un 'visa national' (comme celui délivré pour les ressortissants ukrainiens d'ethnicité hongroise en Hongrie),
- un document transfrontalier (par exemple pour les Ukrainiens en Hongrie),

Cependant son visa ne l'autorise pas à travailler et son emploi est irrégulier.

Les individus concernés sont des profils moyennement ou hautement qualifiés sans emploi et/ou qui ne peuvent pas joindre les deux bouts dans le pays d'origine. Ces personnes ne souhaitent pas migrer pour de plus longues périodes pour diverses raisons (familiales, ou simplement l'impossibilité d'immigrer légalement). Elles profitent de réseaux ethniques établis (par exemple Pologne-Ukraine ou Hongrie-Ukraine) et s'engagent dans une migration circulaire. Ces migrants travaillent dans le social et le ménage (femmes) ou dans le bâtiment et le secteur agricole (hommes).

5. **Migration de travail circulaire partiellement légale spontanée (migrants basés dans le pays de destination).**

Sont concernées les personnes **peu ou moyennement qualifiées** ayant immigré durablement dans le pays de destination, mais rencontrant des difficultés pour trouver un emploi (en cette période de crise économique), ou sous-employés (emplois temporaires ou instables). Ces personnes se lancent dans la migration circulaire entre les deux pays pour :

- faire du petit commerce : achat de marchandises généralement dans le pays de destination qui seront vendues dans le pays d'origine. Il s'agit d'une activité commerciale informelle non autorisée.
- offrir des services de transport aux co-nationaux (transport de leurs effets personnels du pays de destination au pays d'origine). Ce service est également proposé sans l'autorisation appropriée.

Dans ces deux cas, les agents de douane des pays concernés (en Italie et au Maroc par exemple, ou en Albanie et en Grèce) peuvent dresser des amendes ou demander un *bakchich* pour laisser passer ces migrants. Pour autant cette activité est profitable.

Enfin, et surtout, il existe également la **migration circulaire irrégulière** :

6. **Migration circulaire irrégulière.** Le migrant entre sur le territoire sans les documents requis et trouve un emploi dans le secteur informel : une activité saisonnière ou tout travail temporaire dans l'agriculture, le social, le tourisme, le nettoyage et l'aide à domicile. Il s'agit de secteurs dans lesquels les nationaux travaillent également de manière informelle souvent.

Le rôle des politiques quant à la migration circulaire

Des six types identifiés ci-dessus :

- **presque tous correspondent à des migrations spontanées,**
- **résultant de nécessités économiques,**
- rendues possibles grâce au **capital social des migrants**, c'est-à-dire leurs relations avec des réseaux informels et leur connaissance des deux pays (de destination et d'origine).

Ces déplacements sont légaux dans la mesure où les migrants possèdent différentes sortes de permis de longue durée ; partiellement légaux si les migrants profitent de politiques nationales particulières permettant la délivrance de visas spéciaux. Ces derniers garantissent la légalité du séjour mais leur emploi ou activité économique est irrégulière. Les migrants se lancent consciemment dans des activités économiques informelles par nécessité économique. La possibilité d'effectuer des allers-retours légalement est évidemment primordiale.

Il est intéressant de noter que peu de ces formes légales ou partiellement légales de migration circulaire sont de caractère saisonnier. **Il semble en effet qu'il existe un espace et des opportunités pour les mouvements et l'emploi circulaires dans une variété de secteurs répondant aux besoins économiques des migrants.** La circularité est plus rarement motivée par le désir de progresser dans sa carrière ou d'améliorer son statut professionnel dans le pays d'origine ou de destination. Tel est le cas des migrants circulaires hautement qualifiés, une petite – bien que très intéressante – minorité.

Le rôle des politiques est primordial en ce qu'elles permettent au migrant de circuler librement. Nous constatons ainsi que la circularité est possible là où

- les migrants possèdent des titres de séjour ou des documents d'identité qui leur permettent aussi bien de circuler que de travailler dans les deux pays.
- les migrants peuvent avoir accès à des titres de séjour les autorisant à circuler librement, même s'ils doivent travailler de manière informelle.

Lorsque le migrant craint de se faire appréhendé pour traversée illégale de la frontière ou risque de perdre son permis de séjour dans le pays de destination, il/elle ne bouge pas.

La migration circulaire : un « triplé gagnant » ?

Dans l'ensemble, la migration circulaire n'est pas une option que les migrants et leur famille préfèrent. Les premiers souhaitent rester dans l'un des deux pays mais ne peuvent demeurer dans leur pays d'origine car ils manquent de moyens de subsistance et/ou n'ont pas la possibilité de créer une meilleure vie pour eux-mêmes et leurs enfants. Ils ne migrent pas pour une longue durée, soit parce que cette option n'est pas envisageable (pas d'accès à l'immigration économique légale qui implique des séjours plus longs), ou parce qu'ils (particulièrement les femmes) ont des obligations familiales (enfants en bas âge ou adolescents, parents âgés) et ne peuvent s'éloigner pendant de longues périodes. Lorsqu'ils sont installés dans le pays de destination, les migrants s'inscrivent aussi – certes plus rarement – dans la circularité s'ils sont sous-employés ou sans emploi.

La migration circulaire engendre ainsi des **gains économiques modérés pour le migrant et sa famille**. Il s'agit principalement d'un moyen de survie et d'une manière d'améliorer leurs conditions de vie et les perspectives futures de leurs enfants.

Les résultats du projet METOIKOS indiquent qu'il n'y a **pas d'autres gains de capital social pour les migrants circulaires, sauf pour ceux hautement qualifiés** (circulation des cerveaux) qui sont cependant très peu nombreux dans les affaires, le commerce ou le développement de projets entre les deux pays concernés. La plupart des migrants circulaires occupent des emplois peu qualifiés et faiblement payés (travail agricole, emploi dans le bâtiment, ménage ou aide à domicile, vente à l'étalage non autorisée ou autre petit commerce). Ils ne développent pas de compétences dans le pays de destination ni ne reçoivent de formation ou de cours de langue, à l'exception du programme hispano-marocain pour la migration saisonnière. Par opposition, certains migrants (comme les femmes ukrainiennes en Pologne) sont confrontés à une importante déqualification professionnelle : ils/elles peuvent être titulaires de diplômes universitaires mais se retrouvent dans les champs ou dans le secteur de l'aide à domicile.

La migration circulaire implique une importante **détresse personnelle** lorsque le migrant est séparé de ses jeunes enfants. Les absences fréquentes et répétées du parent peuvent avoir des conséquences sur le bien-être émotionnel de l'enfant, quand bien même il est habituellement confié à la famille proche (grands-parents, oncle/tante). En outre, le migrant se sent étranger aux deux pays, quelque part entre les deux.

La migration circulaire génère des gains modérés pour le pays d'origine :

Le pays d'origine compte moins d'individus sans emploi et bénéficie des modestes sommes d'argent envoyées par les migrants. Ces transferts d'argent ne sont toutefois pas assez élevés pour contribuer de manière significative au développement socio-économique du pays d'origine, le migrant circulaire ne passant que quelques mois par an dans le pays de destination. Ses revenus suffisent donc à peine à faire vivre le foyer.

Aucun des pays d'origine étudié ici (Albanie, Maroc, Ukraine) n'a mis en place de politique de réintégration des migrants circulaires. Ainsi, même lorsque ces derniers ont le potentiel pour développer une activité ou un petit commerce, de rapporter une certaine expertise, un savoir-faire ou tout simplement leurs contacts étrangers (leur capital social), ceci ne peut être concrétisé en l'absence de conditions élémentaires : bureaucratie excessive, forte corruption, faibles infrastructures, et l'économie nationale peut être instable et donc l'investissement fortement risqué.

La réintégration sociale et économique des migrants circulaires dans le pays d'origine peut apparaître comme un faux débat si les migrants ne partent que pour de courtes périodes et ont de la famille dans le pays. Quoi qu'il en soit, toute détresse ou difficulté est gérée par la famille et les amis; pas par les politiques publiques.

Le pays d'installation bénéficie de la migration circulaire légale de deux manières :

- Ce type de migration répond aux besoins spécifiques du marché du travail dans des secteurs où les nationaux ne souhaitent pas travailler parce que l'emploi est temporaire / saisonnier, le travail est dur, faiblement rémunéré et peu prestigieux.
- Il n'est pas nécessaire de se préoccuper des questions particulières d'intégration des migrants circulaires et de leur famille, parce que soit ils sont installés dans le pays de destination et bien intégrés, soit la famille réside dans le pays d'origine.

Les pays de destination sont confrontés à deux importants inconvénients de la migration circulaire :

- Souvent, les Etats ne peuvent pas vérifier si les migrants circulaires violent les termes et conditions de leur séjour, c'est-à-dire s'ils travaillent dans des secteurs ou régions différents de ceux initialement autorisés.
- Cette forme de migration ne permet pas de résoudre le déficit démographique des pays de destination, dans la mesure où ces personnes circulent et rentrent à terme dans leur pays d'origine.

L'approche de l'UE sur la migration circulaire : les partenariats pour la mobilité

Bien que les réalités de la migration circulaire existent depuis longtemps en Europe, le terme 'migration circulaire' est arrivé au premier plan du discours politique après la publication en Mai 2007 de la Communication de la Commission européenne relative aux *Migrations circulaires et aux partenariats pour la mobilité entre l'Union européenne et les pays tiers* ([COM \(2007\) 248 final](#)). L'objectif de cette Communication était de promouvoir les canaux migratoires légaux permettant aux travailleurs non européens de trouver un emploi dans l'UE, principalement à travers des dispositifs de migration circulaire et temporaire et les accords appelés 'partenariats pour la mobilité'.

Les partenariats pour la mobilité sont des dispositifs juridiques qui ont vocation à encadrer la migration légale, de préférence circulaire ou temporaire, dans le cadre plus large de la coopération en matière de politique migratoire entre plusieurs Etats membres (ceux souhaitant s'associer à ce partenariat) et un ou plusieurs Etat(s) tiers.

La Communication indique que les partenariats pour la mobilité revêtiront différentes formes et dépendront de la spécificité de chaque situation, tandis qu'elle énumère une longue liste d'engagements attendus de la part du pays tiers concerné (p.4). Ces obligations concernent la réadmission par l'Etat concerné de ses propres nationaux comme des ressortissants d'Etat tiers, ses efforts pour améliorer le contrôle aux frontières et la sécurisation des documents de voyage, sa coopération avec l'UE sur les problèmes de gestion des frontières, ainsi que les mesures concrètes pour lutter contre le trafic de migrants et la traite d'êtres humains. Un dernier engagement est relatif à l'obligation du pays tiers de favoriser « la création d'emplois productifs et le travail décent » comme moyen, parmi d'autres, de dissuader la migration clandestine. En outre tous ces engagements devront être mis en œuvre dans le strict respect des droits de l'homme. A la lecture de cette liste, on se demande lequel de nos voisins à l'est et au sud de l'Europe à la capacité de remplir ces obligations. En d'autres termes, ces engagements sont désirables mais pas réalistes.

Pour la Commission européenne, **la migration circulaire est donc partie intégrante de ces partenariats pour la mobilité**. La Communication souligne que la migration circulaire est potentiellement bénéfique aussi bien pour l'UE (elle peut répondre plus rapidement aux pénuries de main d'œuvre dans les secteurs hautement qualifiés) que pour les pays d'origine (qui peuvent ainsi éviter les effets de la fuite des cerveaux). La Communication soutient également qu'encourager la migration circulaire aura des effets bénéfiques pour les personnes concernées : elles pourront passer des périodes de temps limitées dans l'UE pour acquérir de nouvelles compétences, consolider leur formation et leur expérience professionnelle ou gagner effectivement plus d'argent.

Tout le concept s'appuie sur l'idée d'**une migration circulaire bien réglementée, contrôlée** par l'UE et le pays d'origine, et incluant des dispositions incitant fortement le migrant à rentrer dans son pays lorsque sa période de travail/de formation dans l'UE s'achève. L'individu qui participe à la migration circulaire et respecte les règles peut bénéficier, par la suite, d'entrées facilitées et multiples dans l'UE. En d'autres termes, les personnes ayant séjourné et travaillé ou bénéficié d'une formation dans l'UE pourront plus facilement revenir dans un Etat membre pour un emploi ou des études, à condition qu'elles aient respecté les termes et conditions de la migration circulaire. La Communication prévoit également des dispositifs pour encourager la réintégration des ressortissants d'Etat tiers dans leur pays d'origine après un séjour dans l'UE.

Recommandations pour un renforcement du cadre UE encourageant la migration circulaire

Les résultats de METOIKOS indiquent que le type de migration circulaire envisagé par le cadre politique européen relatif à la migration circulaire est largement inexistant à ce jour. Très peu de migrants hautement qualifiés s'inscrivent dans la mobilité circulaire, rapportant ainsi dans leur pays les compétences acquises dans l'UE. En réalité la seule migration circulaire réglementée par les Etats membres étudiés (Italie, Espagne, Grèce, Hongrie, Pologne) est la migration agricole saisonnière.

L'Union européenne doit reconnaître ces réalités et des mesures concrètes devraient être adoptées pour profiter au mieux de la circularité spontanée actuellement à l'œuvre.

Nous recommandons en particulier que :

La Commission européenne apporte **financement et savoir-faire aux pays d'origine** voisins de l'UE (par exemple l'Ukraine, le Maroc et l'Albanie) afin qu'ils puissent développer des **politiques de réintégration efficaces pour les migrants circulaires**. En particulier,

- **développer des dispositifs de crédit pour petits emprunts** qui faciliteraient le développement de petites activités dans l'agriculture, le tourisme, la restauration ou le commerce au sens large, par exemple – secteurs dans lesquels les migrants travaillent dans le pays de destination et ont acquis une certaine expertise
- **Réduire les complications administratives** et simplifier les procédures pour la création de petites entreprises ou pour l'obtention d'une autorisation commerciale ou professionnelle afin de faciliter le développement d'une activité par les migrants circulaires rapatriés
- Et bien sûr le but plus général de **construire des infrastructures** (énergie, transport, télécommunications)

La Commission européenne devrait créer un cadre **incitant les Etats membres à aider les migrants circulaires à acquérir des compétences**

- **Cours de langue** : pour apprendre la langue du pays de destination. Ceci est primordial pour que l'expérience migratoire circulaire aboutisse à la consolidation d'un capital social et économique.
- **Formation professionnelle** : par exemple les formations d'ouvriers du bâtiment qualifiés, celles apportant une expertise pour le développement de nouvelles cultures, ou les formations aidant les employés de ménage ou ceux du secteur social à développer des coopératives grâce auxquelles ils peuvent organiser leur emploi circulaire.
- Sessions de **formation complémentaire** permettant l'utilisation de compétences précédemment acquises (par exemple les infirmières ou docteurs ukrainiens devenant travailleurs sociaux qualifiés en Pologne)
- **Financements/formation pour les syndicats et autres associations de la société civile pour installer des guichets d'assistance** pour les migrants circulaires et en particulier les saisonniers, offrant notamment des informations relatives aux droits et obligations des migrants dans des langues compréhensibles pour ces derniers, ainsi que l'assistance juridique gratuite pour ceux subissant des situations de travail abusives.

Les recommandations relatives aux types de permis de séjour et visas qui favoriseraient la migration circulaire ainsi que celles concernant le développement de dispositions de protection sociale spécifiques ou de dispositifs bilatéraux de coopération sont plus pertinentes si formulées au niveau des Etats membres. Par conséquent nos recommandations sur ces points sont présentées ci-dessous pour chaque pays de destination étudié : la Grèce, la Hongrie, l'Italie, la Pologne et l'Espagne.

Recommandations relatives à la migration circulaire entre le Maroc et l'Espagne à l'attention des responsables politiques espagnols

- La **“clause des six mois”** qui interdit aux immigrés réguliers de passer plus de six mois hors de l'Espagne au risque de perdre leur titre de séjour, **devrait être abrogée**. Cette clause a été introduite dans les dispositions d'application de la Loi sur les Etrangers de 2000, alors que les pénuries de main d'œuvre étaient à juste titre préoccupantes pour les entrepreneurs de plusieurs secteurs, particulièrement pour les fermiers des zones d'agriculture intensive de la Côte méditerranéenne. Cette disposition est le principal obstacle à la migration circulaire ; elle s'avère difficilement justifiable en période de fort chômage.
- Les programmes de migration temporaire pourraient améliorer leur impact sur la situation sociale des migrants concernés et leur famille en leur fournissant **des informations plus complètes et de meilleure qualité quant à leurs droits sociaux**. Souvent les immigrés marocains participant à ces programmes ne savent pas qu'ils peuvent transférer les avantages sociaux acquis en Espagne (en cotisant à la caisse de Sécurité sociale espagnole) au Maroc.
- Le faible niveau de qualification des immigrés marocains en Espagne, au regard de l'immigration marocaine dans d'autres pays européens, a plusieurs effets négatifs. L'Espagne devrait **concevoir des programmes pour attirer les étudiants marocains**, en leur offrant des bourses d'études et la possibilité de travailler en Espagne pendant plusieurs années après l'obtention de leur diplôme, à condition qu'ils rentrent au Maroc ensuite. Le marché du travail espagnol devrait leur être de nouveau accessible pendant de courtes périodes tout au long de leur vie professionnelle de manière à ce qu'ils puissent actualiser leurs qualifications et connaissance ou établir des réseaux d'affaires ou professionnels.
- Une fois terminée la présente crise économique, un **nouveau type de permis temporaire adapté au secteur du tourisme** devrait être introduit dans les dispositions relatives à l'immigration. Le permis temporaire actuel a été pensé pour les besoins du secteur agricole ; il s'avère inutile pour d'autres domaines économiques. Le tourisme, une activité fortement saisonnière, pourrait profiter de la migration circulaire en provenance du Maroc si le cadre législatif était modifié.
- Les relations internationales et l'aide au développement adressée au pays d'émigration d'Afrique de l'Ouest devraient redoubler d'effort quant à la **création d'institutions capables d'arbitrer le marché du travail** : leur absence ou faiblesse empêche toute gestion de la migration circulaire.

Recommandations relatives à la migration circulaire entre le Maroc et l'Italie à l'attention des responsables politiques italiens

Immigration et politique d'intégration

- Réduire les restrictions relatives au temps passé à l'étranger durant la période de résidence légale en Italie
- Introduire les visas à entrées multiples d'une durée de plusieurs années.
- Des dispositifs de migration saisonnière circulaire réussis nécessitent un fort degré de coordination entre les employeurs, les services pour l'emploi et l'administration publique, mais aussi des aspects incitant les employeurs à utiliser ce système (garantir l'arrivée de travailleurs compétents dans les temps, fournir le logement des ouvriers agricoles, etc.), l'application des réglementations relatives à l'immigration et au marché du travail ou encore la protection des droits du travailleur migrant. Il est recommandé d'organiser les dispositifs de migration saisonnière circulaire de manière sectorielle, par province ou par région.
- Faciliter l'accès au statut de résident de longue durée et à la double nationalité.
- Possibilité pour les migrants circulaires de bénéficier de services particuliers, y compris des cours supplémentaires pour les enfants qui auraient manqué l'école en raison d'un déplacement à l'étranger et l'organisation de la sous-location des logements entre les migrants circulaires, de manière à couvrir le montant du loyer payé alors que le migrant séjourne à l'étranger.

Marché du travail et politique sociale

- Proposer aux migrants des formations et soutenir leur évolution professionnelle afin de favoriser la circulation des cerveaux et de plus gros investissements au Maroc.
- Stimuler le travail indépendant et la création d'activité chez les travailleurs migrants peut également augmenter la circularité économique.
- Appliquer les réglementations du marché du travail et combattre la vaste économie informelle sont des conditions *sine qua non* de l'efficacité des dispositifs de migration circulaire.
- La conclusion d'un accord sur la sécurité sociale entre l'Italie et le Maroc prévoyant la possibilité d'additionner toutes les cotisations versées dans les deux pays encouragerait également la circularité de long-terme.

Politique et pratique marocaines à l'égard des Marocains résidant à l'étranger

- Le Gouvernement marocain pourrait tenter de proposer aux Marocains résidant à l'étranger un support spécifique pour l'investissement. En particulier, on devrait tenter de faciliter et soutenir les petits investisseurs et groupes de petits investisseurs.
- L'enseignement de l'Arabe est essentiel pour maintenir les liens avec le Maroc et assurer la circularité de la seconde génération. Les institutions marocaines devraient continuer à apporter leur soutien sur ce point.
- Les autorités marocaines devraient retirer les mesures décourageant la circularité telles que les amendes pour les plaques d'immatriculation étrangères de voitures arrivées au Maroc depuis trois mois ou plus.

Recommandations relatives à la migration circulaire entre l'Albanie et l'Italie à l'attention des responsables politiques italiens

Les résultats du projet METOIKOS laissent penser que la situation actuelle pourrait être grandement améliorée en permettant aux migrants albanais – actuels et futurs – de chercher un emploi en Italie, de circuler entre les deux pays et de rentrer en Albanie avec les informations exactes quant aux opportunités et difficultés, et ce dans des conditions flexibles et légales. Suivent ci-dessous des indications plus précises quant aux possibles mesures politiques en ce sens.

En ce qui concerne **le contexte italien** :

- **Réintroduire la possibilité de convertir l'autorisation de travail/séjour saisonnier** en permis de travail et résidence d'un, deux ou cinq ans, conduisant à la possibilité de déposer une demande d'acquisition de la nationalité italienne.
- **Réduire le coût du permis de travail, en particulier pour les travailleurs saisonniers.**
- **Faciliter l'obtention rapide des documents relatifs au permis de travail/séjour et simplifier les procédures administratives y correspondant.**
- **La participation totale de l'Albanie dans le système de droits et opportunités de l'UE** serait le meilleur moyen pour tous ceux concernés de capitaliser le potentiel socio-économique et culturel inhérent à l'expérience migratoire albanaise.
- **Introduire des instruments innovants et flexibles tels que le 'visa chercheur d'emploi'**, qui pourrait permettre de connecter le potentiel migratoire de la population albanaise et la flexibilité accrue de l'économie italienne en termes réciproquement avantageux.
- **Soutenir les associations albanaises dans le développement de services pour les migrants albanais**, notamment : la diffusion des informations relatives aux conditions légales et aux opportunités de travail/de régularisation, et le développement d'initiatives promouvant un sentiment d'appartenance plus fort et mieux nourri pour les migrants Albanais en Italie et les rapatriés en Albanie.
- **Former les immigrés souhaitant éventuellement rentrer en Albanie à la création et gestion d'entreprise** et les informer des réelles opportunités en Albanie en termes de crédit, de stabilité du marché et d'infrastructures.

En ce qui concerne **le contexte albanais** :

- **Assister les rapatriés grâce à des formations sur les possibilités d'emploi et les services à leur disposition, y compris la création de nouvelles entreprises.** Les prestations des guichets des services de migration créés par l'Etat albanais devraient être plus spécifiques, efficaces et privées. Les centres d'information/formation subventionnés par l'Etat devraient également être organisés en ce sens.
- **Développer les infrastructures clé** telles que : la fourniture régulière d'électricité et d'eau potable, ainsi que les réseaux routier, ferroviaire et portuaire.
- Soutenir le Gouvernement albanais et les ONG dans leur **lutte contre la corruption**, et vers le développement d'un **système politique moins conflictuel et polarisé.**
- **Simplifier les procédures administratives** concernant les rapatriés, avec une référence particulière pour la création de nouvelles entreprises.
- Encourager le retour des migrants souhaitant créer de nouvelles entreprises avec un **accès facilité au crédit, des formations stratégiques et des réductions fiscales.** Ceci inclurait la réduction des taxes pour les sociétés d'import-export opérant entre l'Albanie et l'Italie, lesquelles ont été particulièrement touchées par l'affaiblissement de l'économie.

Principaux résultats de la recherche et recommandations relatives à la migration circulaire entre l'Albanie et la Grèce

Types de migration circulaire identifiés : 4 types de migrants économiques circulaires ont été identifiés dans cette étude de cas :

- travailleurs saisonniers agricoles légaux (*metaklisi*),
- migration saisonnière irrégulière (dans l'agriculture et le bâtiment),
- migrants légaux avec des permis de séjour de 2 ou 10 ans occupant des emplois peu qualifiés en Grèce (en général des ouvriers du bâtiment) et des emplois peu qualifiés ou gérant une petite activité en Albanie,
- migration circulaire légale d'individus moyennement et hautement qualifiés avec un statut sécurisé en Grèce, occupant des emplois hautement qualifiés ou gérant leur propre activité en Albanie.

Les migrants circulaires rapportant plus de capital dans leur pays d'origine sont les migrants légaux qui circulent spontanément entre les deux pays (type 3). En général, les migrants saisonniers légaux qui viennent travailler 6 mois par an dans le cadre de l'accord bilatéral de travail approprié (type 1) puis rentrent, se défont pas d'une forme de consommation de survie pour un comportement orienté vers la production lorsqu'ils sont en Albanie. Que serait la valeur ajoutée d'un nouvel accord relatif à l'emploi entre les deux pays dans ce contexte ? L'étude de cas METOIKOS suggère de prendre certaines mesures dans les deux pays qui parviendraient au final à rapprocher leurs objectifs politiques des réalités, opportunités et problèmes inhérents à ce flot de personnes et de capital. En outre, ce débat s'avère essentiel au regard de la crise économique : le nombre de migrants circulaires spontanés est susceptible d'augmenter vu leur intégration – et celle de leur famille – dans les marchés locaux du travail et dans la société grecque, ainsi que la proximité de l'Albanie et le régime de libéralisation du visa Schengen (bien qu'il soit probablement trop tôt pour évaluer l'impact de ce dernier).

Messages aux responsables politiques grecs

1. L'employeur paye la contribution pour la sécurité sociale (seulement pour les soins de santé) des travailleurs saisonniers qu'il invite pour une courte durée (*metaklisi*). Cependant, les migrants ne peuvent pas y prétendre en pratique. A cet égard, nous suggérons :

- une réforme de la loi afin que le migrant *metaklisi* obtienne le livret de santé OGA (organisation de l'assurance agricole) après 3 mois sur présentation du *vevaiosi*/certificat ou du permis de séjour temporaire.
- d'enregistrer les droits à la retraite dans les dossiers de ces travailleurs au Ministère de l'Intérieur. La cotisation pour la retraite devrait être directement payée par le migrant (pour le plus gros pourcentage) et indirectement (pour un plus petit pourcentage) après réduction équivalente du montant de la déclaration de revenus reçu de l'employeur.

2. On s'attend à une augmentation de la migration circulaire avec la crise. Les réseaux de migrants albanais sur les marchés du travail en Grèce, la proximité de l'Albanie et le régime d'exemption de visa sont des facteurs supplémentaires corroborant cet argument. **Renouveler le permis de séjour dans ce contexte reviendrait à garder une porte ouverte vers la Grèce. De plus, cela signifierait que des revenus substantiels des caisses d'assurance sociale ne seraient pas perdus.** Ce cas concerne non seulement les migrants circulaires mais aussi ceux durablement installés, si ces derniers décidaient de rentrer en Albanie en raison du chômage en Grèce. Au regard des difficultés croissantes pour renouveler les permis de séjour, nous suggérons :

- De réduire les droits de timbre de sécurité sociale et modifier le mode de paiement des cotisations d'assurance sociale pour toutes les catégories de travail salarié. L'employeur paie, par exemple, 50 % des droits de timbre d'assurance sociale et le reste est à la charge du migrant. Les employeurs déclarant leurs employés ressortissants de pays tiers obtiendraient

une réduction de 7 - 10 % du coût de l'assurance sociale, réduction couverte par l'Etat. Les migrants n'auraient à payer obligatoirement que pour les soins de santé. Cotiser pour sa retraite pourrait être facultatif.

3. **Des accords bilatéraux** relatifs aux transferts des droits de retraite et des sommes d'argent, ou encore aux mécanismes de surveillance des opérations des services douaniers sont autant d'autres mesures qui nécessitent d'être prises.

Recommandations à l'attention des responsables politiques albanais

Le principal problème quant à la réintégration des rapatriés albanais et/ou des migrants circulaires est que les autorités locales ne leur fournissent pas d'informations relatives aux possibilités d'investissements (quoi et où).

Les guichets d'assistance pour la migration mis en place dans plusieurs bureaux régionaux et locaux pour l'emploi constituent un développement positif de la part de l'Etat albanais. Cependant, leur existence est largement inconnue et ils n'ont pas d'objectifs politiques clairs et concrets. En conséquence, ils ne parviennent pas à proposer des conseils valables en ce qui concerne l'orientation professionnelle, aspect pourtant essentiel de leur fonction. En ce qui concerne le mécanisme des bureaux du travail, nous suggérons :

- d'établir un mécanisme d'informations & recommandations concernant les services publics disponibles
- de renforcer le rôle des Bureaux du Travail en a) leur allouant des conseillers avec des expertises différentes selon le marché du travail local existant, la zone et son potentiel de développement ; et b) sensibilisant la population locale en organisant des récoltes de fonds à partir des écoles.

L'orientation professionnelle nécessite également de prendre en compte les différentes qualifications et expériences professionnelles que les rapatriés albanais ont acquises à l'étranger. Ceci peut être réalisé horizontalement grâce à des études locales permettant de mettre à jour les informations relatives aux compétences de la population locale et ses modes d'investissements ; et verticalement, en incitant les migrants de retour à partager (voire à vendre) l'expérience professionnelle qu'ils ont acquise à l'étranger. L'agence nationale pour l'investissement (AIDA) créée récemment en Albanie pourrait entretenir et profiter de tels dispositifs d'information sur l'investissement local.

Les problèmes de réintégration dépassent sans aucun doute les problèmes rencontrés par les Bureaux Régionaux du Travail et les *Sportelli Migrazione* pour élaborer leurs politiques ; ils reflètent les caractéristiques structurelles du marché du travail albanais. A cet égard, nous suggérons :

- **L'accès à des facilités d'emprunts compétitives** pour les rapatriés et les migrants circulaires souhaitant investir dans différents secteurs.
- **Le stage d'apprentissage dans les petites et moyennes entreprises** est une bonne méthode qui a été appliquée par les associations et ONG dans le cadre d'un service d'assistance à la création d'activités économiques.
- Des incitations économiques pour les investissements des rapatriés sous forme de **simplifications administratives pour la création d'une activité, réduction fiscale pour la période initiale du retour.**
- Le paysage rural de l'Albanie est une variable primordiale pour débloquer le potentiel de développement du pays. La majorité des rapatriés et des migrants circulaires sont porteurs d'un capital à petite échelle d'ores et déjà concerné par l'agriculture. Ils devraient être soutenus par des **infrastructures de base telles que les routes et l'irrigation pour l'agriculture et tout investissement qui y est lié, comme l' (agro-)tourisme.**
- En outre, il est nécessaire de s'attaquer aux problèmes des **structures scolaires à travers le pays** car elles dissuadent les migrants Albanais de rentrer et les rapatriés de rester et investir.

Recommandations relatives à la migration circulaire entre l'Ukraine et la Pologne à l'attention des responsables politiques polonais

Pour les personnes en charge de l'emploi national, la migration circulaire semble idéale pour compenser les pénuries de certains secteurs. Cependant, les migrants peuvent être exploités par des individus et par des agences de travail temporaire en termes de salaires, de protection sociale et d'heures de travail. Il est donc nécessaire de concevoir des politiques qui empêchent l'exploitation des travailleurs migrants circulaires. Les recommandations à considérer incluent :

- la création d'une structure/bureau/agence ayant pour mission de mettre en contact travailleurs et employeurs. Cette structure organiserait des foires du travail en Ukraine pour encourager l'emploi légal des travailleurs migrants. Elle aurait également pour rôle d'assister les travailleurs migrants en Pologne pour la recherche de logement, pour comprendre le système d'assurance, pour l'enseignement de la langue et autres services tels que la traduction des CV etc. Cette structure aurait en outre la charge de vérifier que les droits des migrants sont respectés, que les employeurs prennent leur responsabilités à l'égard des travailleurs. En cas d'abus, les migrants auraient la possibilité de s'adresser à cette structure pour assistance juridique.
- Il faut bien comprendre que le mouvement migratoire entre la Pologne et l'Ukraine s'est développé comme une forme de société auto-organisée et de manière principalement spontanée. Les migrants ukrainiens trouvent du travail dans les pays étrangers à travers leurs amis et ils approchent les employeurs étrangers personnellement. En conséquence, les migrants circulaires devraient être assistés par d'autres migrants ukrainiens qui résident en Pologne ou qui y ont achevé leurs études universitaires. Ils constituent un énorme capital social. Pour les migrants actuels, les organisations créées – parfois de manière spontanée, parfois de manière informelle – par ceux qui les ont précédés sont bien plus fiables que toute autre ONG ou institution officielle polonaise.
- Des cas d'abus de la part des employeurs – spécialement dans le secteur du bâtiment, mais aussi des cas de mauvais traitement indiqués dans l'agriculture, les domiciles privés et dans l'industrie – prouvent que l'action publique en direction de cette sous-catégorie d'immigrés devrait résolument se concentrer sur la diffusion d'informations relatives au droit du travail polonais, aux conditions de travail et à l'assistance juridique gratuite, de préférence en ukrainien et en russe. Les actions mentionnées ci-dessus devraient être réalisées dans le pays de départ comme dans celui d'arrivée. Elles requièrent par conséquent une coopération bilatérale.
- Considérant que la maîtrise de la langue est un facteur essentiel pour l'intégration et l'accès à l'information, nous proposons que les cours de langue soient un élément constant du système d'intégration en Pologne. Il semble que ces cours devraient être organisés par la municipalité et financés par le budget central. Ils devraient couvrir les bases comme la lecture et l'écriture dans l'alphabet latin.
- Nous devrions attirer l'attention sur le fait que les femmes immigrées sont plus sujettes à l'exclusion sociale : elles sont plus couramment employées illégalement, souvent dans le secteur de l'aide à domicile, lequel ne favorise pas l'intégration. De plus en plus, les femmes immigrées exercent un travail primordial – mais souvent invisible – pour les foyers polonais. Des mesures spécifiques sont nécessaires pour encourager leur intégration dans la société polonaise.
- Tous les migrants circulaires ne souhaitent pas avoir une relation de travail formelle. Cependant, notre travail de terrain suggère que garantir la portabilité des avantages sociaux, comme les retraites, encouragerait aussi bien la formalisation de la relation de travail que le retour des migrants en Ukraine.

Nos informateurs, migrants circulaires, ont également noté les aspects suivants qu'ils souhaitent voir considérés :

- Développer des services plus économiques pour le transfert de sommes d'argent en Ukraine,
- Introduire des dispositions plus flexibles quant au visa de travail afin que les migrants puissent interrompre leurs séjours en Pologne lorsqu'ils en ont besoin ou au contraire rester plus longtemps s'ils le souhaitent.

Recommandations relatives à la migration circulaire entre l'Ukraine et la Hongrie à l'attention des responsables politiques hongrois

La Hongrie a durement fait face à la crise économique (l'une des deux plus dures dans l'UE) et le marché du travail hongrois est moins attractif. Aussi il doit être fait une plus grande attention à **fournir des informations à jour quant au marché du travail hongrois** aux potentiels migrants en provenance d'Ukraine (particulièrement aux Ukrainiens d'origine hongroise qui s'inscrivent plus facilement dans la circularité). Ceci est important pour éviter les déceptions et l'exploitation des migrants en Hongrie (très bas salaires), ce qui joue contre la migration circulaire.

Les lois relatives à la mobilité (concernant les travailleurs saisonniers, les visas et procédures et les conditions de naturalisation) changeant très souvent, il est difficile pour les migrants, et parfois pour les fonctionnaires, d'avoir une vue d'ensemble de la situation actuelle. Selon qu'ils soient naturalisés ou non, les Hongro-Ukrainiens sont soumis à des conditions différentes en ce qui concerne la mobilité, les conditions de travail (le salaire par exemple) et les règles administratives applicables au passage de la frontière et une fois en Hongrie. Les Hongrois naturalisés sont confrontés à moins de xénophobie ; les Hongrois ukrainiens non-naturalisés sont considérés comme des étrangers (ils le sont au regard du droit) qui font l'objet de différentes sortes de dispositions administratives et légales (aboutissant très souvent à l'inégalité de salaire) en Hongrie et difficultés à la frontière. Ceci conduit à des ressentiments et tensions entre les groupes de migrants. Les obstacles à la frontière et l'expérience de la discrimination sur le marché du travail jouent contre la circularité.

La circularité et l'intégration n'étant pas contradictoires, il est important de créer **plus de possibilités pour le travail saisonnier légal** (comme en Pologne par exemple). Ceci devrait également alléger les procédures à la frontière. Les longues files d'attente et les contrôles draconiens dissuadent les personnes de voyager/circuler et rendent leur intégration simultanée en Ukraine et en Hongrie difficile.

Aider les migrants à créer des sociétés à responsabilité limitée en Hongrie :

Tandis qu'il devenait plus difficile d'entrer en Hongrie après Schengen, la loi relative à la création des sociétés à responsabilité limitée (SARL) a abaissé la somme requise de 3 millions de forints hongrois (HUF) à 500.000 HUF : les migrants circulaires ukrainiens ont commencé en conséquence à établir des SARL. Ceci est devenu un important canal pour obtenir un permis de travail, lequel est nécessaire pour le titre de séjour.

Notre travail de terrain indiquait que les migrants circulaires en provenance d'Ukraine (comme d'autres migrants en Hongrie) rencontrent très souvent des difficultés pour trouver un **logement convenable** en Hongrie. Une assistance pour le logement et la simplification des procédures, comme la création de bureaux spécifiques pour le logement des migrants, la simplification des procédures pour louer une maison.

Il serait important d'assouplir la circularité pour les ressortissants non-hongrois

- Encourager les syndicats et les ONG à surveiller et exiger l'égalité de traitement sur le marché du travail. Ceci encouragera plus les Ukrainiens et les Ukrainiens hongrois à se lancer dans la migration circulaire.
- Les cartes biométriques pour les mouvements transfrontaliers locaux freinent la mobilité. Des moyens alternatifs devraient être envisagés.
- Il devrait être fait plus attention aux effets du décalage entre les conditions économiques et les réglementations applicables aux migrants d'origine hongroise d'une part, et les discours sur les « Hongrois vivant à l'étranger », les « Hongrois du Bassin des Carpates », d'autre part. Souvent, les « co-ethniques » hongrois des pays voisins (notamment de l'Ukraine) sont soit acceptés en tant que réserve de main d'œuvre bon marché ou traités comme des étrangers indésirables et dangereux. Ce traitement s'oppose clairement à la rhétorique des « Hongrois de l'étranger », ainsi qu'à la tendance des migrants hongro-ukrainiens de ne pas distinguer l'origine ethnique de la

nationalité. Ces décalages entretiennent le racisme et la xénophobie en Hongrie comme en Ukraine. Pour cette raison, il est important

- de minimiser le mythe des territoires hongrois perdus et des Hongrois vivant dans les pays voisins
- de fournir les conditions pour un meilleur traitement des 'Ukrainiens' en Hongrie.

La migration circulaire entre la Hongrie et l'Ukraine concernent majoritairement les Ukrainiens hongrois. Cependant, ce groupe circule de plus en plus vers d'autres destinations (dans des conditions adéquates). A long terme, il serait recommandé **d'organiser et fournir des services aux migrants non hongrois en provenance d'Ukraine vers la Hongrie, tels que l'assistance linguistique**, les services juridiques (pour les migrants/réfugiés de pays non européens soumis aux droits et accords UE-hongrois-ukrainiens). Plus particulièrement pour ces derniers, il est important d'avoir les informations juridiques pertinentes et de les conseiller dans le cadre des accords de réadmission pour éviter les refoulements.

La nouvelle loi hongroise sur la nationalité (promulguée en janvier 2011) entraîne déjà des incertitudes juridiques et préoccupe l'Etat ukrainien : la procédure semble compliquée et onéreuse pour les Ukrainiens souhaitant acquérir la nationalité hongroise. **Il est important de proposer des alternatives moins compliquées (que d'acquérir la nationalité hongroise), en assouplissant aussi bien la migration légale de l'Ukraine vers la Hongrie que la procédure.** Pour cette raison, il est important de

- mieux assister dans la procédure d'acquisition de la nationalité (y compris les aides financières pour les traductions) et assouplir le traitement.
- proposer plus de possibilités d'emploi légal en Hongrie (particulièrement pour le travail saisonnier comme dans le cas polonais) sans que n'ait à se poser la question de la nationalité.



Robert Schuman Centre for Advanced Studies